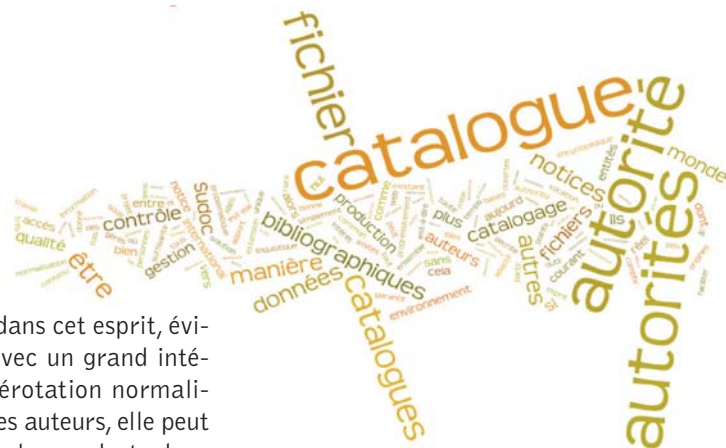




(pour ne parler que d'eux) que rien ne permet d'identifier ou de distinguer avec certitude.

Il semble peu probable de tendre vers une gestion internationalisée de numéro identifiant des autorités personnes physiques à brève échéance.* Quand bien même une solution verrait le jour, elle ne serait sans doute souhaitable que dans certaines limites, eu égard à la protection légitime de la vie privée des personnes. Et sous un simple aspect pratique, en mélangeant monde « bibliographique » et monde réel, elle ne résoudrait certainement pas en totalité des problématiques, aussi anciennes que les catalogues eux-mêmes, que sont notamment la gestion des pseudonymies et des homonymies.

Alors, si la solution, immédiate ou définitive, n'est pas dans la convergence vers un utopique fichier d'autorités unique (le projet de fichier d'autorités international virtuel VIAF : Virtual International

Authority File étant dans cet esprit, évidemment, à suivre avec un grand intérêt) ou dans la numérotation normalisée et systématique des auteurs, elle peut résider à une échelle plus modeste dans la volonté de ne pas multiplier indéfiniment les fichiers d'autorités au rythme de l'apparition de nouveaux catalogues. En ce sens, l'ABES assoit progressivement le fichier d'autorités du Sudoc comme fichier d'autorités des catalogues de l'enseignement supérieur gérés par l'ABES, en faisant en sorte d'articuler les récentes applications CALAMES et STAR sur ce fichier. Et au-delà, des pistes sont ouvertes vers d'autres bases de données documentaires candidates à l'utilisation et l'alimentation communes d'un fichier d'autorités unique – plateformes de ressources pédagogiques, archives ouvertes...

Ce n'est pas sans lancer des défis d'importance. D'une période de mise en place d'une production cohérente par chacun,

il faut atteindre une phase de gestion concertée pour tous, indispensable à la réalisation de tels projets...

Cela doit se faire progressivement et ne pourra pas se réaliser sans des évolutions techniques et un investissement humain conséquents qui prendront en compte les nouvelles dimensions de ces autorités.

Olivier Rousseaux
 rousseaux@abes.fr

* Voir à ce sujet
 le document IFLA en date du 15.9.2008
[A Review of the Feasibility
 of an International Standard Authority
 Data Number \(ISADN\)](#)

Les autorités du Sudoc

Données chiffrées et modes de gestion

Le Sudoc (Système universitaire de documentation) est un catalogue sous contrôle d'autorités.

Ces notices d'autorité sont de plusieurs types, en fonction de la nature des entités décrites : personnes physiques, collectivités, famille, titres uniformes, noms géographiques, noms de marques et noms communs.

En ce qui concerne cette dernière catégorie, le Sudoc met à la disposition des catalogueurs les notices d'autorité correspondant aux référentiels RAMEAU et FMeSH.

La gestion des vedettes noms communs diffère en fonction de leur origine (cf. schéma p.6). Les notices FMeSH four-

nies par l'INSERM sont chargées annuellement dans le Sudoc sans modalités définies de chargements complémentaires intermédiaires ni possibilité de modifications des notices par les catalogueurs.

RAMEAU s'inscrit pour sa part dans un cadre national coopératif. Un premier chargement des notices fournies par la Bibliothèque nationale de France, qui abrite le Centre national RAMEAU, gestionnaire de ce référentiel d'autorités, a permis d'initialiser les données RAMEAU dans le Sudoc. Depuis lors, une fourniture bimensuelle des notices RAMEAU, nouvelles et mises à jour, permet à l'ABES de tenir son engagement de

maintenir, dans le Sudoc, un état de ses autorités RAMEAU conforme à celui du référentiel national.

Comme tous les utilisateurs de RAMEAU, les catalogueurs du Sudoc participent à l'évolution du langage en proposant des créations de vedettes (dans le cas de concepts absents de RAMEAU : demande de création par saisie dans le **Fichier national des propositions Rameau**, dans le cas des vedettes multiples, nouvelles autorités validées par l'ABES, puis transmises au Centre national Rameau).

Entre 2003 et 2008, les catalogueurs du Sudoc ont fait, en moyenne, plus de 900 propositions par an.

Pour les demandes transitant par le FNPR (environ 700), le taux d'acceptation par le Centre national RAMEAU est de l'ordre de 90 %.

Ce modèle coopératif aurait, sans aucun doute, été intéressant à mettre en œuvre également pour les autres types d'autorité mais diverses raisons (historiques, organisationnelles, techniques et politiques) ont conduit à ne pas pouvoir, jusqu'à présent, s'appuyer sur une cellule d'administration des données d'autorité qui aurait, à la fois, la vocation et les moyens de satisfaire les besoins simultanés des catalogues Sudoc et BNF.

Certes, la constitution initiale du fichier Sudoc s'est faite avec un état des autorités BNF en 1999. Mais alimenter le fichier des autorités du Sudoc avec les nouveautés ou les mises à jour BNF

serait oublier la caractéristique fondamentale d'un fichier d'autorités : être une base de données vivant au rythme de son catalogue.

Les catalogues du Sudoc et de la BNF sont comparables sur bien des points ; ils partagent en particulier, et c'est loin d'être négligeable, langue de catalogage et documents normatifs. Les deux catalogues ont parfois des besoins identiques et simultanés ; d'autres fois, des besoins distincts et particuliers à chacun, que l'autre n'aura peut-être jamais. Et le plus souvent, les deux catalogues sont dans des situations où il est impossible, par manque d'information, d'établir si ces besoins respectifs, synchrones ou pas, sont convergents ou non.

C'est pourquoi le Sudoc affiche et revendique une « autonomie » nécessaire

dans la gestion des autorités (hors RAMEAU) de son catalogue pour tenter de faire face à ses propres impératifs de cohérence.

Au 31 décembre 2008, le Sudoc comptait près de 2 millions de notices d'autorité, dont 1,5 million de notices personnes physiques et plus de 200 000 notices de collectivités. Concernant les créations de notices, en moyenne, au cours des cinq dernières années, plus de 170 000 notices d'autorité ont été créées par an (cf. graphique p.2) : le dynamisme du Sudoc n'est pas à prouver !

Isabelle Mauger Perez
et Olivier Rousseaux
 mauger@abes.fr
 rousseaux@abes.fr

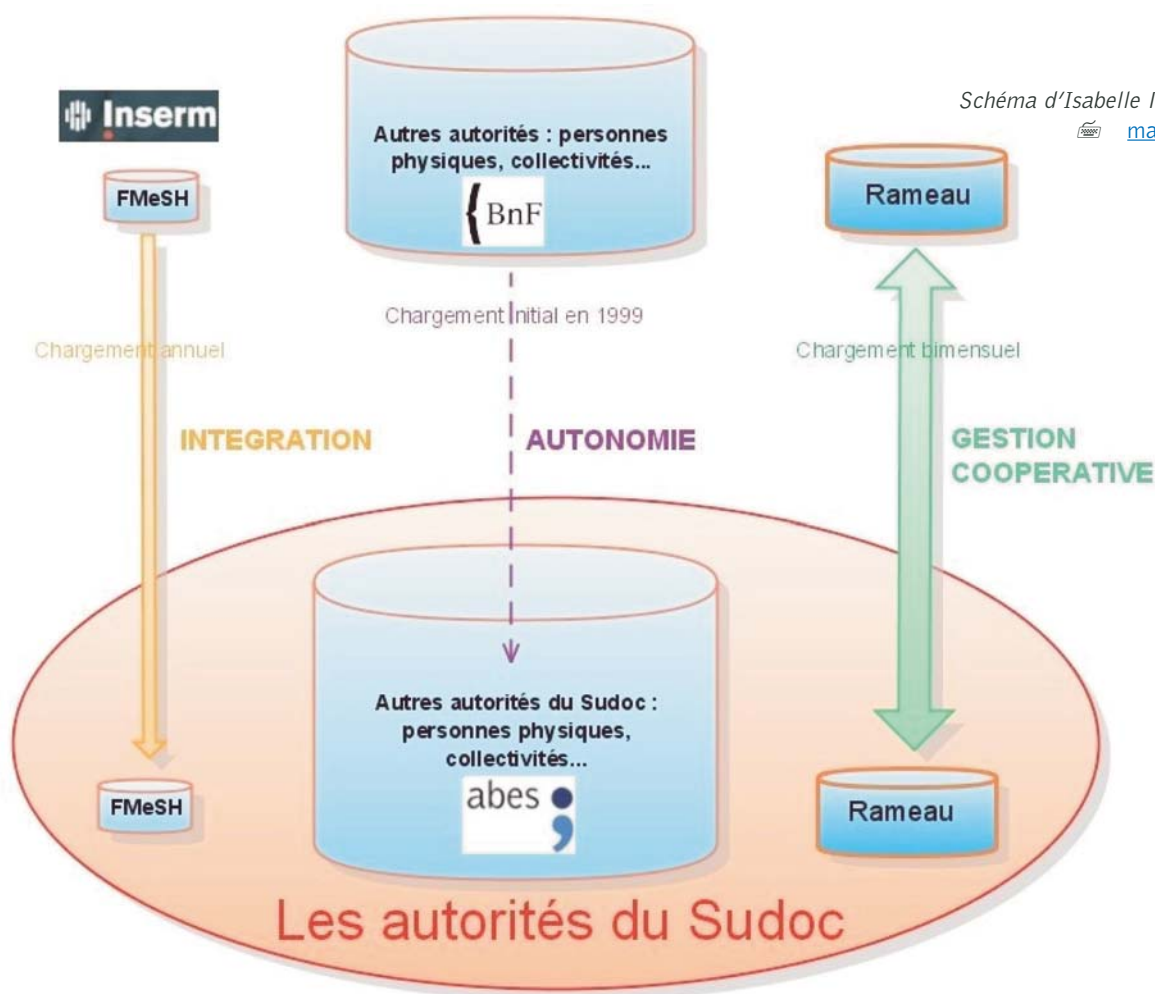


Schéma d'Isabelle Mauger Perez
et Olivier Rousseaux
 mauger@abes.fr